

Compte rendu de séance

Séance du 24 Juin 2020

L'an 2020 et le 24 Juin à 20 heures, le Conseil Municipal de la Commune de Bais, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle Unisson, sous la présidence de CLOUET Nathalie, Maire

Présents : Mme CLOUET Nathalie, Maire, Mmes : AMET Patricia, AYGALENC Monique, CHEDEMAIL Vanessa, CHEVALIER Mélanie, LEVACHER Martine, MADDALIN Christine, MOREL Patricia, POTTIER Soazig, MM : GILBERT Loïc, GLINCHE Eric, GUYON Django, POTTIER Christian, ROBERT Elie, SEBILLET Sébastien, TIRIAU Jean-Hugues, VALOTAIRE Denis

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme RUBLON Charlotte à M. ROBERT Elie, M. LOUAISIL Pascal à M. GLINCHE Eric

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 19
- Présents : 17

Date de la convocation : 19/06/2020

Date d'affichage : 19/06/2020

Acte rendu exécutoire

après dépôt en Préfecture d'Ille et Vilaine
le : 26/06/2020

et publication ou notification
du : 26/06/2020

A été nommé(e) secrétaire : M. POTTIER Christian

Ordre du jour

- 20-032 - Subventions aux associations
- 20-033 - Budget principal - Budget primitif 2020
- 20-034 - Budget lotissement "La Clef des Champs" - budget primitif 2020
- 20-035 - Budget principal - Compte administratif 2019
- 20-036 - Taxes foncières
- 20-037 - Budget Principal - Devis divers
- 20-038 - Tarifs restaurant scolaire et garderie

- 20-039 - Admissions en non-valeur et créances éteintes
- 20-040 - Création d'un centre de santé - Etude de faisabilité - Consultant
- 20-041 - Crèche - Maîtrise d'oeuvre
- 20-042 - Lotissement La Clef des Champs - Vente d'un lot

20-032 - Subventions aux associations
--

Le Conseil Municipal

VOTE les subventions suivantes:

ASSOCIATIONS DE BAIS	
A.C.C.A	255,60 €
Amicale des Sapeurs Pompier	400,00 €
Amicale des Secouristes	200,00 €
La Bestiole	1 500,00 €
Les Bisounours	200,00 €
Secours Catholique	150,00 €
Paroisse "Notre Dame de la Guerche"	318,00 €
UNC AFN	278,40 €
SPORT	
Foot	1 552,00 €
3 Raquettes	376,00 €
Gymnastique	1 120,00 €
Espritzen	352,00 €
Rando Bais	150,00 €
HANDBALL RETIERS BAIS	112,00 €
JUDO	544,00 €
ECOLES BAIS	

Amicale Laïque	1 200,00 €
A.P.E.L	1 275,00 €
O.G.E.C. fournitures scolaires	9 362,80 €
OCCE Caisse des Ecoles Jacques Prévert	458,00 €
Sorties scolaires - BAIS	
Amicale Laïque Ecole Jacques Prévert	1 404,00 €
APEL Ecole Notre-Dame	1 560,00 €
SOCIAL	
CODEM - CLIC	735,30 €
CCAS	3 500,00 €
PELE-MELE La Guerche - Fonctionnement	15 668,38 €
PELE-MELE La Guerche - ALSH estimation fréquentation 2020	24 340,04 €
PELE-MELE La Guerche - ALSH solde fréquentation 2019	6 669,92 €
ECOLES PROFESSIONNELLES	
Lycée Hôtelier Sainte Thérèse La Guerche	75,30 €
Maison familiale de l'Hippodrome Craon	45,00 €
Maison familiale rurale Fougères	45,00 €
Bâtiment CFA Côtes d'Armor	45,00 €
ASSOCIATIONS SPORTIVES EXTERIEURES	
DOJO GUERCHAIS	48,00 €
JUDO CLUB du Pays de VITRE	12,00 €

L'outil en main	72,00 €
LES JONGLEURS GYM LA GUERCHE	348,00 €
ASSOCIATIONS EXTERIEURES	
Amicale des donneurs de sang	80,00 €
Gaule Guerchaise	80,00 €
Alcool assistance Croix d'or Vitré	80,00 €
FNATH La Guerche (Assoc. accidentés de la vie)	55,00 €
Prévention routière Comité d'Ille-et-Vilaine	80,00 €

A l'unanimité (pour : 19, contre : 0, abstentions : 0)

20-033 - Budget principal - Budget primitif 2020

Le Conseil Municipal

ADOpte le budget primitif 2020 qui s'équilibre de la manière suivante :

SECTION DE FONCTIONNEMENT	
Dépenses	2 030 030,03 €
Recettes	2 030 030,03 €
SECTION D'INVESTISSEMENT	
Dépenses	3 671 681,07 €
Recettes	3 671 681 07 €

A l'unanimité (pour : 19, contre : 0, abstentions : 0)

20-034 - Budget lotissement "La Clef des Champs" - budget primitif 2020

Le Conseil Municipal

ADOpte le budget primitif 2020 lotissement "La Clef des Champs" qui s'équilibre de la manière suivante :

SECTION DE FONCTIONNEMENT	
Dépenses	1 298 872,58 €
Recettes	1 298 872,58 €
SECTION D'INVESTISSEMENT	
Dépenses	1 226 884,67 €
Recettes	1 226 884,67 €

A l'unanimité (pour : 19, contre : 0, abstentions : 0)

20-035 - Budget principal - Compte administratif 2019

Le Conseil Municipal

APPROUVE le Compte Administratif 2019 qui peut se résumer ainsi (en €) :

	Réalisé 2019	Résultats de clôture 2018	Résultats de clôture 2019
Section fonctionnement			
Dépenses :	1 134 929,59		
Recettes :	2 091 830,95		
Résultat :	956 901,36	697 505,42	956 901,36
Section investissement			
Dépenses :	1 447 760,74		
Recettes :	1 548 695,14		
Résultat :	+ 100 934,40	346 277,07	447 211,47
Solde	+ 1 057 835,76	1 043 782,49	1 404 112,83

DECIDE d'affecter les résultats de la façon suivante:

- 002: Résultat de fonctionnement reporté du budget assainissement 2019: 99 692,03 €
- 1068 Excédent de fonctionnement capitalisé du budget principal 2019: 956 901,36 €
- 001: Solde d'exécution de la section d'investissement reporté
du budget principal 2019: 447 211,47 €

du budget assainissement 2019: 466 109,55 €

Pour un total de 913 321,02 €

Cette délibération annule et remplace la délibération 2020-001

A l'unanimité (pour : 19, contre : 0, abstentions : 0)

20-036 - Taxes foncières

Le Conseil Municipal

VOTE les taux des impôts locaux pour l'année 2020:

Taxes	Taux 2020
Foncier bâti	14,31 %
Foncier non bâti	35,66 %

A l'unanimité (pour : 19, contre : 0, abstentions : 0)

20-037 - Budget Principal - Devis divers

Le Conseil Municipal

APPROUVE les devis suivants (à payer en investissement) :

Budget commune 2020		
Aménagement piétonnier route de la Guerche de Bretagne	LEVACHER	8 162,40 € TTC
Travaux voirie 2020	Eiffage	28 603,44 € TTC
CRAPA - création d'une Plateforme	RENOU	4 396,80 € TTC
Oratoire - Plancher	MARION	1 548,00 € TTC
Panneaux	Self signal	2 400,41 € TTC
GAB - création de tête de ligne téléphonique	Orange	1 707,10 € TTC

AUTORISE Madame le Maire à signer toutes les pièces.

A l'unanimité (pour : 18, contre : 0, abstentions : 0)
Madame LEVACHER n'a pas participé au vote

20-038 - Tarifs restaurant scolaire et garderie

Le Conseil Municipal

FIXE le tarif de la restauration scolaire pour l'année scolaire 2020-2021 comme suit:

	TARIFS ANNEE SCOLAIRE 2020-2021
enfants des classes maternelles et primaires	3,75 €

et le tarif de la garderie municipale: 0,70 € les 30 minutes.

A la majorité (pour : 17, contre : 2, abstentions : 0)

20-039 - Admissions en non-valeur et créances éteintes

Madame le Maire expose au Conseil Municipal que chaque année, le trésorier propose d'admettre en non-valeur des créances éteintes et des créances minimales ou des poursuites infructueuses sur le budget principal.

Les créances éteintes s'élèvent à 208,00 € concernant des factures impayées du restaurant scolaire.

Les créances minimales ou pour poursuites infructueuses s'élèvent à 72,95 € (factures impayées du restaurant scolaire et de loyers).

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14, notamment la procédure relative aux créances irrécouvrables,

Considérant l'état des produits irrécouvrables dressé par le comptable public,

Considérant sa demande d'admission en non-valeur des créances n'ayant pu faire l'objet de recouvrement après mise en œuvre de toutes les voies d'exécution,

Considérant que les dispositions prises lors de l'admission en non-valeur par le Conseil Municipal ont uniquement pour objet de faire disparaître de la comptabilité la créance

irrécouvrable,

Considérant l'avis favorable émis par la commission "Finances", lors de sa réunion du 18 juin 2020,

Le Conseil Municipal

- DECIDE de mandater la somme de 208,00 € sur le compte 6542;
- DECIDE d'admettre en non-valeur les créances la somme de 72,95 € sur le compte 6541;
- AUTORISE Madame le Maire à signer toutes les pièces se rapportant à ce dossier.

A l'unanimité (pour : 19, contre : 0, abstentions : 0)

20-040 - Création d'un centre de santé - Etude de faisabilité - Consultant

Madame le Maire informe le Conseil que l'Agence Régionale de Santé (ARS) accompagne la commune pour permettre le retour d'une offre de soin en médecine générale sur la commune. Trois cabinets de consultants ont été sollicités pour la réalisation d'une étude de faisabilité. Madame le Maire propose de retenir le cabinet Hippocrate Développement pour une mission de 3 600 € TTC.

Le Conseil Municipal

RETIENT Hippocrate Développement pour une étude de faisabilité concernant l'installation de médecins sur la commune.

AUTORISE Madame le Maire à signer le devis de 3 600 € TTC.

A l'unanimité (pour : 19, contre : 0, abstentions : 0)

20-041 - Crèche - Maîtrise d'œuvre

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'une consultation a été lancée en mai 2020 afin de retenir un maître d'œuvre.

La commission Finances propose de retenir l'offre de Maisons Guillaume.

Le Conseil Municipal

RETIENT l'offre des Maisons Guillaume avec un montant d'honoraires forfaitaires qui s'élève à 18 000 € HT pour une mission maîtrise d'œuvre complète.

AUTORISE Madame le Maire à signer le marché et toutes les pièces annexes.

A l'unanimité (pour : 19, contre : 0, abstentions : 0)

20-042 - Lotissement La Clef des Champs - Vente d'un lot

Vu la délibération n°16-107 du 29 novembre 2016 fixant le prix de vente des lots du

lotissement "La Clef des Champs",
Vu le courrier reçu en Mairie pour l'acquisition d'un lot,

Numéro de lot	Surface en M2	Prix de vente TTC	Coût du terrain par lot	Marge TTC	Marge HT	TVA sur marge
17	537	38 664,00 €	826,98 €	37 837,02 €	31 530,85 €	6 306,17 €

Le Conseil Municipal décide de vendre :

- le lot 17 - 4 rue du Cormier à Madame Laurie ACKER et Monsieur Xavier BATTAIS
- DIT que la recette correspondante sera inscrite au budget Lotissement La Clef des Champs 2020.

A l'unanimité (pour : 19, contre : 0, abstentions : 0)

Séance levée à 22 heures